

Karim Achoui ose appeler le Prophète Messenger d'Allah « Mahomète » !

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

Au Nom d'Allah Le Clément, Le Miséricordieux,

Le Collectif des Associations de Femmes Françaises En Niqab (CAFFEN) salue avec détermination et bienveillance la création de la Ligue de Défense Judiciaire des Musulmans (LDJM). Nous nous sentons particulièrement intéressé-e-s, puisque la LDJM se propose de mettre à disposition des sœurs victimes de contrôles abusifs pour motif de voile facial des avocats qui les défendront bénévolement. Par ailleurs la LDJM va entamer de lourdes procédures judiciaires pour faire abroger les lois islamophobes empêchant nos sœurs de se soumettre à la loi Divine dans les écoles publiques (pour le foulard simple) et dans l'espace public (pour le niqab).

C'est pourquoi le CAFFEN s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire en ce jour d'Al Ahad 24 Dhou Al-Qi'da 1434 (29/09/2013 dans le calendrier polythéiste) pour statuer sur sa position officielle par rapport à la LDJM. Tou-te-s les délégué-e-s des régions de France n'ont pu faire le déplacement pour diverses raisons personnelles (crainte de se faire verbaliser dans l'espace public, délai court de convocation, gardes des enfants, conjoints ou tuteurs retenus en maisons d'arrêt) mais le quorum est tout de même atteint : 1322 femmes avec 1001 mahrames masculins plus 522 hommes. La réunion a eu lieu comme d'habitude à l'hôtel-restaurant halal « L'Etoile du Sahel », près de la Gare de Lyon dans le 12ème arrondissement de Paris.

Saluons les interventions très argumentées des membres du Directoire et de nos invité-e-s :

- Nadia K., doctoresse en neurosciences et technicienne de surface dans une association de défense du vivre-ensemble.
- Zoubiba Labèze, diplômée d'HEC et de Science-Po et attachée commerciale à l'Etoile du Sahel.
- Le mufti Abdelkarim Binladin, de l'université islamique de Ryad et conseiller théologique auprès du Conseil Européen de la Fatwa.
- Les frères Tariq et Hani Rochdi, qu'on ne présente plus.
- Farid Sayed, ex-membre éminent du Front national, qui a déchiré sa carte du parti suite à la dérive sioniste et islamophobe de sa Présidente.
- Noël Monnot, ex-membre d'EELV, soutien inconditionnelle des musulmanes voilées, qui a déchiré sa carte du parti suite à la dérive politicienne de son parti.
- Martine Auroc, Dounia Bouziane, Caroline Ferret, et tou-te-s ceux et celles que je pourrais oublier de citer pour ne pas alourdir cet article. Qu'Allah le Très-Haut m'accorde Sa grande miséricorde.



Revenons au sujet principal de cette A.G. : la LDJM. Je ne

saurais ici retranscrire toute la richesse de nos débats et les arguments des un-e-s et des autr-e-s. Zoubida Labèze est en train de rédiger une transcription détaillée de toutes les discussions qui ont duré pendant plus de 16 heures (sans compter les interruptions pour les prières). Je vais néanmoins tenter de synthétiser le résultat de nos délibérations.

Bien sûr, l'entreprise de la LDJM et de son gérant Maître Karim Achoui a été largement honorée pour des raisons que j'ai déjà mentionnées. Mais les critiques ont également été nombreuses et par honnêteté intellectuelle, je me dois de vous en faire part.

La LDJM apparaît comme un « concurrent » d'autres mouvements bénévoles qui ont fait leurs preuves dans la défense de l'Islam et des musulman-e-s : le Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF), la Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI), le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), l'Observatoire de l'Islamophobie, etc. Fallait-il apporter une nouvelle fitna dans la Oumma en créant une nouvelle instance, alors que les avocats et les juristes de la LDJM pourraient mettre leur bénévolat au service d'associations déjà existantes et qui – comme nous le verrons – ont fait largement leurs preuves ?

La page Facebook de la LDJM dénonce surtout des cas d'atteintes à l'Islam et aux musulmans par voie de presse, mais est bien silencieuse sur les réelles discriminations dont nous sommes victimes. Quid des skinheads « de souche » qui lancent des tranches de jambon néonazi contre des mosquées ? Quid des laïcards qui veulent nous dévoiler et nous obliger à serrer leurs mains sales ? C'est bien beau de ressortir des histoires anciennes comme le char infâme « Miss Burka » subventionné par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais lors d'une kermesse, mais en quoi cela contribue-t-il aux atteintes actuelles et à venir contre notre Noble Religion, ses fondamentaux et ses pratiques ?



Cette page Facebook de la LDJM ne mentionne même pas les ignobles attentats contre les mosquées et contre nos sœurs voilées qui se multiplient ! Elle préfère s'attaquer à la presse et aux journalistes dont nous avons pourtant besoin pour médiatiser nos revendications et nos luttes. Je ne me reconnais absolument pas dans cette anti-islamophobie de salon dont certaines considérations sont d'une rare contorsion intellectuelle incompréhensible pour nombre de nos frères et sœurs.

Et on ne peut bien sûr pas faire l'impasse sur la personnalité de Maître Karim Achoui, fondateur et gérant de la LDJM. Disons-le clairement pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté : nous ne jugeons pas l'homme et son parcours, mais nous nous interrogeons sur sa représentativité de l'Islam en France et de nos compatriot-e-s musulman-e-s.

Nous ne croyons pas un mot de la biographie Wikipédia de Maître Karim Achoui, puisque nous savons comment les médias déforment la réalité de l'Islam et des arabo-musulman-e-s. Il n'en demeure pas moins que le fondateur de la LDJM traîne une réputation sulfureuse sur laquelle les islamophobes vont se précipiter. Evidemment, pour paraphraser les polythéistes, que

celui qui a un casier judiciaire vierge lui lance la première pierre. Mais l'Islam en France peut-il être représenté par un avocat dont les islamophobes pourront souligner les zones d'ombre ?

Et puis quel est le vrai but de la LDJM ? Pour s'en faire une idée, les congressist-e-s du CAFFEN ont visionné la dernière intervention médiatique de Maître Karim Achoui donnée à nos frères et sœurs du site ami Oumma-TV :

[youtube]<http://www.youtube.com/watch?v=Ik-mdZGrBVc>[/youtube]

<http://www.youtube.com/watch?v=Ik-mdZGrBVc>

Maître Karim Achoui est certes un brillant avocat, mais pourquoi se croit-il obligé de prendre ce style ampoulé et doctoral dans une simple interview comme s'il était en train de plaider devant un tribunal ? Pourquoi toutes ces circonvolutions verbales compliquées ? Je me mets à la place du-de la musulman-e français-e de base, par exemple notre ami Mourad Ghazli conseiller politique de la LDJM : ce laïus juridique nous est incompréhensible.

Maître Karim Achoui nous explique que le combat prioritaire de la LDJM sera de s'attaquer à la une ignoble de Charlie-Hebdo insultant le Saint Coran. La cause est juste mais a-t-elle la moindre chance d'aboutir ? On se souvient comment les musulman-e-s ont été humilié-e-s dans un procès similaire qui fait jurisprudence, quand Charlie-Hebdo a osé caricaturer notre Noble Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Lui). Maître Achoui nous explique une manœuvre tortueuse auprès des tribunaux alsaciens pour bénéficier de la condamnation du délit de blasphème en Alsace-Moselle, à coup de QPC en appel, mais peut-on croire un seul instant que cette aventure juridique hasardeuse pourrait aboutir ? Même si tout se passe comme le prédit audacieusement Maître Achoui, le Conseil Constitutionnel, instance plus politique que juridique, antre de la Franc-Maçonnerie laïcarde et qui aura

le dernier mot, ne remettra jamais en cause la loi de 1905.

En outre, ce juridisme pointilleux revient à privilégier les lois votées par des mécréants au détriment de la seule loi qui vaille : celle enseignée par Allah via son Prophète et son Messager (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Lui) inscrite depuis l'éternité dans le Saint Coran, et complétée par les hadiths de savants qui n'ont rien à envier à la science païenne des avocats et juristes de la LDJM.



Maître Karim Achoui préfère ces aventures juristes sans lendemain au lobbying politique auprès des élus. Selon lui, ce lobbying n'est pas assez puissant et est inefficace. Mais quelle erreur de jugement politique ! Non seulement les musulman-e-s en France sont puissant-e-s (5 à 10 millions de personnes, 10 fois plus que les juifs dont on connaît le lobbying efficace), mais la pression auprès des élus a de maintes fois payé. Oublie-t-il que 86 à 93% de nos coreligionnair-e-s ont voté François Hollande au second tour pour le remercier de tout ce que les élus de gauche ont fait pour eux ? Et toutes ces autorisations, ces permis de construire, ces baux emphytéotiques, ces subventions pour nos

mosquées que nous avons obtenus grâce à nos manifestations, nos prières de rue, notre harcèlement des maires ? Et ces habitant-e-s des quartiers populaires qui se sont manifestés lors de contrôles de police de nos sœurs en niqab, n'ont-ils pas marqué des points contre la répression policière sur la libre expression de notre Noble Religion ? Quel mépris pour nos frères et sœurs qui n'hésitent pas à descendre dans la rue, à se retrouver en garde à vue pour un oui ou pour un non, pour défendre nos droits en terre hostile !



Cette déconnexion totale du terrain est compréhensible et nous ne saurions en vouloir à Maître Karim Achoui. Sa biographie rapportée par les médias parle pour lui. Non seulement on ne lui connaît aucune défense des intérêts de l'Islam et des musulman-e-s en tant que tels dans sa carrière, mais sa formation socioculturelle est aux antipodes de ce que nous vivons chaque jour. Maître Achoui reconnaît par exemple avoir aimé les bons vins et avoir mangé du porc. Il collectionne les bronzes grecs, images iconoclastes et pornographiques.

S'il fallait donner une seule preuve de cette déconnexion

entre Maître Karim Achoui et la oumma musulmane, il faut noter que dans son interview, il a osé appeler le Prophète Messenger d'Allah (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Lui) « Mahomète » ! Quelle ignorance crasse de notre Noble Religion et de son Messenger universel, quel mépris pour tous ceux et celles qui sont y ont attachés !

Et le train de vie de Maître Achoui contraste totalement avec celui des musulman-e-s de base. Costumes et chaussures taillés sur mesures, alors que nos frères portent djellabas et babouches Nike. Alignement de voitures de sports (Porsche, Ferrari, Rolls) alors qu'un seul de ces bolides coûterait une dizaine d'années de RSA durement gagné à la sueur de leurs fronts pour nos frères et sœurs relégués dans la discrimination sociale et professionnelle. Collection de Rolex à la Sarkozy quand nous n'arrivons même pas à payer des scooters Tmax à nos enfants avec les allocations familiales. Somptueuse villa à Azazga, près de Tizi Ouzou, en Algérie quand nous sommes obligé-e-s de nous serrer la ceinture pour payer la zakat ou aider notre famille dans le besoin au bled.



Nous ne reprochons pas à Maître Karim Achoui de vivre sur l'or. Ce n'est pas condamnable en islam. Mais nous constatons

qu'il a vécu toute sa vie privée et professionnelle bien loin des préoccupations des musulman-e-s en France. Son interview à Oumma-TV et ses autres interventions récentes montrent également ce fossé entre lui et nous. Maître Achoui parle des musulman-e-s discriminé-e-s comme quelque chose d'étranger à lui. Il n'a pas cette compassion qu'on entend chez les responsables du CCIF, de la CRI, de l'Observatoire de l'islamisation, de l'UOIF, qui touchent directement nos cœurs de frères et sœurs dans une communion de destin et de spiritualité.

Vous l'avez compris : le CAFFEN est plus que réservé par rapport à Maître Karim Achoui et sa LDJM.

Ces discussions entre nous ont donné lieu à plusieurs votes démocratiques, mais je ne peux pas encore vous en donner le détail puisque les résultats sont serrés et que le bureau de notre Directoire est en train de recompter les voix. Mais je peux déjà vous donner les résultats acquis lors de nos délibérations :

- Le CAFFEN salue l'initiative de la LDJM.
- Le CAFFEN ne s'associe pas à la LDJM et ne lui apporte pas de soutien officiel.
- Le CAFFEN laisse liberté à ses adhérent-e-s de faire appel à la LDJM pour les défendre dans des affaires les concernant personnellement.
- Afin de défendre nos frères et sœurs qui ne souhaitent pas être aidés par la LDJM facteur de division dans la oumma, le CAFFEN annonce la création de la Ligue de Défense Judiciaire des Arabo-Musulman-e-s (LDJAM) qui sera composée d'avocat-e-s et de magistrat-e-s appartenant au CAFFEN.

Que la Paix et la Bénédiction d'Allah le Très-Haut soient sur Maître Karim Achoui, les membres de la LDJM, sur leurs soutiens et sur tous ceux et celles qui suivent la voie juste jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

Leïla ADJAUD, Présidente du Directoire du Collectif des Associations de Femmes Françaises En Niqab (CAFFEN) et cofondatrice de la Ligue de Défense Judiciaire des Arabo-Musulman-e-s (LDJAM)